

No E.P.: 6667
Rue: Chemin des Marais/Chemin de Praleta/Chemin de Narly/Chemin de Murcie
Commune: Confignon
Objet: Circulation
Date parution: 30.07.2021

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune de Confignon souhaite étendre ses zones 30 "Marais" et "Mourlaz" sur les artères suivantes : Chemins de Mourlaz, des Marais, de la Petite-Pralette, de Praleta, de Narly, de Murcie, de Boisruail, de Saint-Martin, de Chenet, Promenade des Rêveries, Chemins des Grands-Champs, des Verjus, des Vairons, du Contour-d'Arare et route de la Galaise.
Ces axes se situent dans un contexte résidentiel et l'instauration d'une telle zone permettrait d'améliorer la qualité de l'espace public tout en palliant au déficit de sécurité par la réduction des vitesses.
Le projet de zone 30 prévoit également la mise en sens unique de certains d'entre eux avec contresens cyclable là où les gabarits de chaussée le permettent.
Il convient, dès lors, d'y réglementer la circulation au moyen de la signalisation nécessaire.
La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD 312912.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.